

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	-	3 300	-	1 725	-	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à L'EDITOGO BP 891 – Tél : 21 - 37 - 18 Fax (228) 21 - 61 - 07 – LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance.
France, Afrique	-	8 400	-	4 620	-	2 415	
Autres pays	-	12 000	-	6 600	-	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE – TEL : 21 - 27 - 01 – LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

Présidence de la République

2000

8 oct – Décret n° 79/PR portant composition du gouvernement..... 1

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

Décret n° 2000/79/PR du 8 octobre portant composition du
gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la République Togolaise du 14 octobre 1992 notamment son article 66,

Vu le décret n° 2000-078 du 29 août 2000 portant nomination du Premier Ministre,

Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier – Le Gouvernement de la République Togolaise est composé comme suit :

Premier ministre, Chef du Gouvernement

M. Agbéyomé Messan KODJO

Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Chargé de la Promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit

Général Séyi MEMENE

Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Général Assani TIDJANI

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

M. Koffi PANOU

Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
Général Sizing Akwilou WALLA

Ministre de l'Intégration Régionale, Chargé des Relations avec le
Parlement
M. Joseph Kokou KOFFIGOH

Ministre de l'Equipeement, des Mines, de l'Energie et des Postes et
Télécommunications
M. Tchamdja ANDJO

Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation profes-
sionnelle
M. Edo Kodjo Maurille AGBOBLI

Ministre de l'Education nationale et de la Recherche
M. Koffi SAMA

Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations
M. Tankpadja LALLE

Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières
M. Koffi ADADE

Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et
de l'Urbanisme
M. Simféitchéou PRE

Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi
M. Kokou TOZOUN

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développe-
ment de la Zone Franche
M. Dama DRAMANI

Ministre de la Santé publique
M. Charles Kondi AGBA

Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
M. Komikpime BAMNANTE

Ministre des Affaires sociales, de la Promotion de la Femme et de la
Protection de l'Enfance
Mme Irène Ashira ASSIH

Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
M. Kossi ASSIMAIDOU

Ministre de la Communication et de la Formation civique
M. Bawa SEMEDO

Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
M. Komi KLASSOU

Ministre Déléguée auprès du Premier ministre, Chargée de la
Promotion du Secteur privé
Mme Angèle AGUIGAH

Art. 2 – Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le 08 octobre 2000

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

GNASSINGBE EYADEMA